

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260629-DCM_2026_06_02A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 29 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Annabelle BOURGIN, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET,

ABSENTS : Quentin ROURE, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN, Nicolas LOPEZ.

POUVOIRS : Quentin ROURE à Magali ROUCHON, Laurent BRUYERE à Sandrine GRANGER, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ à Laetitia PAYET.

SECRETAIRE : Magali ROUCHON.

Délibération n°2026 06 02A

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-14,

Considérant que, lors des séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal doit élire un président de séance pour les points concernés,

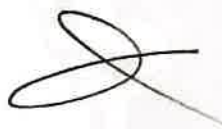
Considérant qu'il est proposé de procéder à cette élection à main levée pour l'examen des points n° 3 (Vote du compte financier unique pour l'année 2025), 4 (Approbation des résultats définitifs de l'exercice 2025 au budget de l'exercice 2026) et 5 (Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025) de l'ordre du jour de la séance du 29 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à l'élection du président de séance à main levée.
- élit Monsieur Sébastien DE ARAUJO, 1^{er} adjoint au Maire en qualité de président de séance pour l'examen des points n° 3, 4 et 5.
- précise que Monsieur André GACHET, Maire reprendra la présidence de la séance à compter de l'examen du point n° 6 de l'ordre du jour.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 06 juillet 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Magali ROUCHON



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 09-07-2026
Publié ou Notifié
le : 09-07-2026